



Nouvelles du terrain octobre 2019

1. Coordination équipe, RH et admin

En 2019 4 collaborateurs ont démissionné, 1 a été licenciée ; charge de travail conséquente : gestion des remplacements ; certificats de travail ; assurances ; caisses de chômage ; reprise de certains suivis par la direction.

4 nouveaux collaborateurs en 2019. 1 départ et 2 nouvelles collaboratrices dans l'équipe de nuit.

Un travail pour définir l'ensemble des démarches à entreprendre dans le suivi des bénéficiaires est actuellement en cours ainsi que la finalisation de notre « manuel » opérationnel. Ces outils sont particulièrement précieux lors de la mise au courant des nouveaux collaborateurs.

Nous avons des nouveaux prestataires pour la maintenance informatique (Hawaii Interactif) et la téléphonie (Peoplephone). Le système de gestions des e-mails et des agendas paratagées a été remplacé permettant une meilleure sécurité et efficacité. Un hébergement externe de nos données et du site web garantit plus de sécurité et une meilleure gestion des back-up.

Pour simplifier la gestion des heures de travail et des décomptes mensuels nous mettrons en place deux nouveaux outils informatiques avec une société externe (Gammadia).

L'accueil des bénéficiaires et la gestion des aspects administratifs liés à la gestion du foyer ont été améliorés par la présence de la secrétaire sociale.

2. Nouveaux projets 2019

Appartements de transition. 3 studios de transition actuellement loués par ASTREE. Le dernier, loué en juin 2019, dispose de 2 places. Pour l'instant le fonctionnement correspond pleinement à nos attentes. Les bénéficiaires ne restent pas longtemps dans ces studios (maximum 3 mois) et profitent de cette phase de transition pour expérimenter l'autonomie et intensifier les recherches d'un logement indépendant. Les 3 studios sont actuellement tous occupés par 3 femmes.

Collaboration avec Unisanté. La collaboration a officiellement démarré au mois de septembre avec ses 4 axes : faciliter l'accès aux soins des bénéficiaires d'ASTREE, améliorer le suivi médical des bénéficiaires et la gestion des urgences, renforcer les connaissances des résidentes en matière de prévention et de santé, soutenir l'équipe d'ASTREE dans son travail par de la supervision clinique. Un protocole de collaboration est en cours de finalisation. Les bénéficiaires d'ASTREE peuvent se rendre à la consultation de Bethusy pour un premier bilan et orientation vers le réseau (tous les lundis) ; une infirmière vient à ASTREE 2 fois/mois afin de créer un lien avec les résidentes, aider l'équipe dans le suivi médical et donner des ateliers de promotion de la santé, en collaboration avec un intervenant d'ASTREE. Une supervision d'équipe a démarré avec un psychiatre d'Unisanté, le Dr. Tzarzas. Les premiers échos, autant des résidentes que des membres de l'équipe sont très positifs.

Collaboration avec Avocats Léman. Suite à différents échanges avec la DIRIS et Avocats Léman, certaines difficultés ont émergées concernant la possibilité de définir un Protocol de collaboration entre ASTREE et cet Etude d'Avocats. Une fois cette évaluation de faisabilité terminée, nous ferons des propositions à la DIRIS pour améliorer la prise en charge juridique des victimes.

3. Détection et prise en charge

Les entretiens de suivi ont augmenté en 2019 (déjà 899 jusqu'en septembre) tandis que les entretiens de détection ont diminué (29) par rapport à 2018, en partie en raison d'un travail de tri préalable par téléphone. Malgré la diminution des entretiens de détection, les cas suivis ont globalement augmenté – déjà 47 jusqu'en septembre, (plusieurs victimes déjà suivies par ASTREE ont eu besoin d'un accompagnement spécifique au cours de l'année). Les nouvelles situations sont particulièrement diversifiées (différentes nationalités et milieux de contrainte) et le suivi demandé est donc très conséquent.

La plupart des victimes sont issues du milieu de la prostitution forcée (38). Les procédures pénales en cours sont nombreuses (58) ; un cas de traite sera prochainement jugé.

Nous avons obtenu d'excellents résultats en termes de suivi, notamment par rapport à l'octroi des délais de réflexion et des autorisations de séjour/demandes de renouvellement de permis : toutes les demandes faites en 2019 (22) ont eu une issue favorable.

4. Hébergement

Le foyer est actuellement complet (9 victimes hébergées + 3 en studio de transition). Depuis janvier 2019, nous avons hébergés 19 femmes dans le foyer et 6 dans les appartements de transition. Plusieurs victimes ont quitté le foyer/studio de transition début 2019 pour un appartement indépendant. Quelques épisodes de conflit ont nécessité une intervention de la part de l'équipe. De manière générale l'équipe est très investie dans la gestion de la vie communautaire et plusieurs outils/améliorations sont en chantier ou déjà réalisés (organisation des séances des résidentes, meilleure gestion des planning -repas et nettoyage-, répartition des tâches au sein de l'équipe, travail d'information et présence accrue auprès des résidentes).

5. Formations

Vu la diminution des entretiens de détection, nous avons repris l'activité de sensibilisation auprès des partenaires. En 2019 nous avons réalisé : un cycle de formation pour tous les collaborateurs de l'EVAM ; 2 formations pour les collaborateurs de l'OSAR ; participation au CAS Santé et diversité ;



sensibilisation d'une délégation de la DDC et visite d'ASTREE ; mise en place d'un groupe de travail avec la Police et le SPJ sur la prise en charge de mineurs et d'un groupe de travail avec la Police et le Service de l'Emploi afin de définir une procédure pour la détection de victimes d'exploitation de la force de travail. Des formations pour les inspecteurs du travail seront réalisées avant la fin de l'année.

Une collaboration a été mise en place avec l'HES. Dans le cadre du module « Vivre Ensemble » des étudiants viendront à ASTREE (3 octobre et 7 novembre) pour deux journées d'observation.

ASTREE participera aussi à une table ronde organisée par l'OIM et le FIZ le 18 octobre à Berne (journée mondiale de lutte contre la traite) et à une formation organisée par FEDPOL (25 et 26 novembre) sur la thématique des « lover boys ».

6. Récolte de données, sensibilisation et plaidoyer

En 2020 un nouveau système de récolte de donnée sera mis en place et le site web d'ASTREE sera mis à jour. Afin de réaliser ces deux activités, nous avons sollicité le BEFH pour une augmentation du financement déjà accordé et nous avons présenté une demande de financement complémentaire à la LORO.

L'émission Temps Présent de la RTS va dédier un nouveau reportage à la thématique de la traite des femmes nigérianes. Dans ce reportage, il y aura des interviews des directrices d'ASTREE et des images du foyer (diffusion prévue en décembre 2019).

ASTREE participera à une visite d'étude au Nigeria (du 3 au 10 novembre) organisée par FEDPOL. L'objectif de cette étude est d'améliorer les connaissances en matière de traite des femmes nigérianes et renforcer la coopération entre la Suisse et la Nigeria pour la prise en charge des victimes et la poursuite des auteurs.

Un protocole de collaboration a été signé entre ASTREE, FIZ ; CSP-Genève et Antenna May Day pour poursuivre le travail de la plateforme nationale contre la traite. Un financement annuel (75'000 frs. -) a été accordé à la Plateforme par la Fondation OAK.

Concernant le travail de plaidoyer, nous signalons deux avancées importantes :

- Interprétation différente du processus COMPETO avec la possibilité que la victime puisse obtenir une autorisation de séjour sur la base du lieu de domicile et non du lieu d'exploitation. Une victime détectée par ASTREE mais orientée au Cœur des Grottes l'année passée par manque de places d'hébergement, après de très longues négociations et une période de prise en charge financière par la DIRIS, a pu obtenir une autorisation de séjour genevoise. LE SEM a modifié sa position initiale grâce à l'investissement d'ASTREE, de la DIRIS et du SPOP.
- Suite à un long travail de sensibilisation (Tables ronde et conférence nationale) et sur la base de l'arrêt du TF du 14 février 2019, les victimes de traite en procédure d'asile (même en cas de décision négative à leur demande d'asile) peuvent demander une autorisation de séjour lorsqu'elles décident de déposer une plainte. Un permis a été récemment accordé à deux victimes, suivies par ASTREE, qui avaient obtenu une décision négative à sa demande d'asile.